

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 5103 du 16 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1822317S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 7983 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727083S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2018 :

Isler Françoise NIGEND : 146 111 NLS : 8 004 362

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2018 :

Héron Franck NIGEND : 172 165 NLS : 8 027 251

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2018 :

Thénevin Nicolas NIGEND : 196 550 NLS : 8 053 395

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2018 :

Davoine Laurent NIGEND : 136 343 NLS : 5 322 618

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 août 2018.

*Le colonel, commandant par suppléance
le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,*
P. CAUSSÉ